

- 16H00 - 17h30 accueil du soir 1<sup>ère</sup> plage
- 17h30 - 18H30 accueil du soir 2<sup>ème</sup> plage

### 8.1 La restauration

Les enfants scolarisés à Tagolsheim sont pris en charge à la sortie du bus du RPI qui amène les enfants de différentes écoles sur le lieu de restauration et les ramène à l'école. Les enfants scolarisés à Walheim sont acheminés par les animatrices de l'école vers le centre de loisirs.

Après le repas, les enfants peuvent jouer à l'intérieur ou à l'extérieur jusqu'à l'heure de retourner en classe.

Pour les enfants de la commune de Luemschwiler, un service de transport est assuré et organisé par la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

### 8.2 L'accueil du soir

L'accueil du soir a lieu dès la sortie des bus et jusqu'à 18H30. Le service de transport du R.P.I. amène les enfants des écoles de Tagolsheim et de Walheim sur le lieu d'accueil de loisirs où les parents viennent les chercher.

Les enfants commencent par goûter et par jouer de manière autonome à l'extérieur (lorsque le temps le permet). Les enfants de l'école primaire ont ensuite la possibilité de faire leurs devoirs les lundis et jeudis avec l'aide des animatrices présentes. Ils peuvent ensuite, s'ils le souhaitent, participer aux activités proposées. De leur côté, les plus petits peuvent se divertir de manière autonome ou participer à diverses activités adaptées aux plus petits.

Les enfants de l'école de Luemschwiler sont pris en charge par une animatrice à la sortie de l'école. Après le goûter pris en commun, les enfants peuvent soit faire leurs devoirs, soit jouer librement ou participer à une activité proposée par leur animatrice. Ils sont accueillis dans un local au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment école mairie de Luemschwiler où les parents viennent les chercher.

## 9. Fonctionnement des Accueils de Loisirs Extrascolaires

Les centres de loisirs sont ouverts alternativement les mercredis et pendant les vacances scolaires :

Un planning annuel précisera pour chaque période le lieu d'accueil ouvert.

L'accueil de loisirs fonctionne de 9h00 à 17h00. Une permanence à partir de 8h00 et jusqu'à 18h00 permet d'accueillir les enfants dont les parents travaillent. Les enfants peuvent être accueillis à la journée. Un accueil en demi-journée est proposé le mercredi uniquement, lorsque les activités le permettent. Les thèmes, activités, sorties... sont organisés par les équipes d'animation. Un planning est affiché dans chaque centre.

Les enfants doivent être munis :

- De chaussons à semelles claires.
- De vêtements adaptés aux conditions climatiques et aux activités. (coupe-vent, casquettes, vêtements de rechange, vêtements ne craignant pas « l'aventure »...)
- D'un goûter
- 

## 10. Contacts et lieux d'action

### Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth

2 Place du Général de Gaulle - BP37 - 68720 ILLFURTH

Tél : 03.89.25.44.88 Email : [info@cc-secteurdillfurth](mailto:info@cc-secteurdillfurth)

Coordonnatrice Périscolaire : Marie-Odile HECKLEN - Tél. 06.74.58.67.49-[mo.hecklen@cc-secteurdillfurth.fr](mailto:mo.hecklen@cc-secteurdillfurth.fr)

### Centre de loisirs « L'ILL AUX ENFANTS »

#### ILLFURTH/HEIDWILLER

Rue du Gué - 68720 ILLFURTH

Madame Marie-Odile HECKLEN

Tél : 03.89.08.01.65

mail : [clsh.illfurth@cc-secteurdillfurth.fr](mailto:clsh.illfurth@cc-secteurdillfurth.fr)

### Centre de loisirs « LES P'TITS CHOUX »

#### HOCHSTATT/FROENINGEN

4<sup>è</sup> rue du bourg - 68720 HOCHSTATT

Mademoiselle Noémie WIOLAND - 06.73.92.46.76

Tél : 03.89.32.11.27

mail : [clsh.hochstatt@cc-secteurdillfurth.fr](mailto:clsh.hochstatt@cc-secteurdillfurth.fr)

### Centre de loisirs « LES TILLEULS »

#### WALHEIM/TAGOLSHEIM/LUEMSCHWILLER

16 rue du stade - 68130 WALHEIM

Mademoiselle Rita BERGER - 06.89.90.46.55

Tél : 03.89.40.16.84

mail : [clsh.walheim@cc-secteurdillfurth.fr](mailto:clsh.walheim@cc-secteurdillfurth.fr)

### INFORMATIONS (plannings, menus, infos diverses...) :

[www.cc-secteurdillfurth.fr](http://www.cc-secteurdillfurth.fr)

rubrique : **vie locale/enfance et jeunesse/accueil périscolaire**

ou par voie d'affichage dans votre centre de loisirs

### **6.1 La restauration**

Les enfants scolarisés à Hochstatt et à Froeningen sont pris en charge dès la sortie des classes et jusqu'au retour des enseignants. Pour les enfants de l'école de Froeningen un service de transport est assuré et organisé par la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

Les repas sont organisés en deux services afin que chacun puisse manger dans les meilleures conditions. Les enfants de l'école primaire d'Hochstatt mangent les premiers. Les enfants de l'école maternelle déjeunent ensuite avec les enfants de l'école de Froeningen.

### **6.2 L'accueil du soir**

L'accueil du soir a lieu sur les deux sites à Hochstatt et à Froeningen. Les enfants sont encadrés par l'équipe d'animation dès la sortie des classes et jusqu'à 18H30. Ils commencent par goûter et par jouer de manière autonome à l'extérieur (lorsque le temps le permet). Les enfants de l'école primaire ont ensuite la possibilité de faire leurs devoirs avec l'aide des animatrices présentes. Ils peuvent ensuite, s'ils le souhaitent, participer aux activités proposées. De leur côté, les plus petits peuvent se divertir de manière autonome ou participer à diverses activités.

## **7. Fonctionnement du Centre de Loisirs d'Illfurth/Heidwiller**

Le centre de loisirs d'Illfurth est situé dans le bâtiment de l'école maternelle rue du Gué à Illfurth.

Le centre de loisirs d'Heidwiller est situé dans le bâtiment de l'école de Heidwiller. Les enfants de Heidwiller prennent leurs repas à l'accueil de loisirs d'Illfurth.

Les enfants doivent être munis de chaussons à semelles claires.

L'accueil des enfants a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire :

- 11h30 - 12h30 accueil sans repas
- 11H30 - 13H30 accueil de midi avec repas
- 16H00 - 17h30 accueil du soir 1<sup>ère</sup> plage
- 17h30 - 18H30 accueil du soir 2<sup>ème</sup> plage

### **7.1 La restauration**

Les enfants scolarisés sont pris en charge dès la sortie des classes et jusqu'au retour des enseignants. Pour les enfants de l'école de Heidwiller, un service de transport est assuré et organisé par la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

Le premier service démarre à 11h45 pour les enfants de l'école maternelle d'Illfurth et de Heidwiller. Après le repas, les enfants peuvent jouer à l'intérieur ou à l'extérieur jusqu'à l'heure de retourner en classe. Les enfants scolarisés à l'école élémentaire d'Illfurth sont pris en charge à 11h30 puis acheminés jusqu'au centre de loisirs par les animatrices. Après un temps de jeux, ils prennent leur repas au cours d'un deuxième service, à 12h30. Après le repas, ils sont reconduits à l'école pour 13h45.

### **7.2 L'accueil du soir**

L'accueil du soir a lieu dès la sortie des classes et jusqu'à 18H30.

- Les enfants de l'école maternelle d'Illfurth prennent leur goûter dans la salle de restauration puis peuvent se divertir de manière autonome ou participer à diverses activités adaptées aux plus petits.
- Les enfants de l'école élémentaire d'Illfurth sont acheminés vers le périscolaire puis prennent leur goûter. Un temps de devoir est organisé les lundis et jeudis. Les enfants peuvent ensuite, s'ils le souhaitent, participer aux activités proposées ou jouer librement. Les parents viennent chercher leurs enfants au premier étage du bâtiment
- Les enfants de l'école de Heidwiller sont pris en charge par une animatrice à la sortie de l'école. Après le goûter pris en commun, les enfants peuvent soit faire leurs devoirs, soit jouer librement ou participer à une activité proposée par leur animatrice. Ils sont accueillis dans la salle de jeux de l'école de Heidwiller où les parents viennent les chercher.

## **8. Fonctionnement du Centre de Loisirs de Walheim, Tagolsheim et Luemschwiller**

Le centre de loisirs est situé dans le village de Walheim sur le site de l'ancienne école maternelle.

Le centre de loisirs de Luemschwiller est situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment école mairie.

Les enfants doivent être munis de chaussons à semelles claires.

L'accueil des enfants a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire :

- 11h30 - 12h30 accueil sans repas
- 11H30 - 13H30 accueil de midi avec repas

### 3. Tarification, facturation

- **Tarif** : un tarif par famille est établi en fonction des revenus du foyer et du nombre d'enfants à charge (pour cela, joindre un avis d'imposition ou le n° allocataire CAF). Le montant maximum sera appliqué en cas de non présentation des documents nécessaires à ce calcul.
- **Paiement** : il s'effectue **avant la fin du mois de réception de la facture.**

#### **Attention !**

**Toute absence non signalée dans les temps (article 2.1) vous sera facturée (restauration et autres accueils), y compris les absences non signalées suite à une sortie scolaire, un mouvement de grève des enseignants ou autres...**

- **Mode de paiement** : par chèque à l'ordre du **Trésor Public**. Nous acceptons les CESU.  
Pour l'accueil lors des vacances scolaires nous acceptons aussi, s'ils sont remis à l'inscription, les chèques vacances, les bons CAF et MSA et les participations CE.

**En cas d'impayé, votre dossier sera transmis au Comptable du Trésor qui mettra en recouvrement les sommes dues et la C.C.S.I. sera dans l'obligation de refuser votre enfant au centre d'accueil périscolaire.**

La deuxième plage de l'accueil du soir sera facturée automatiquement dès lors que l'enfant n'aura pas été récupéré pour 17h30.

### 4. Dossier médical et autorisations

**La fiche sanitaire doit être dûment complétée et signée.** En cas de traitement médical, une demande écrite accompagnée d'une photocopie de l'ordonnance (avec sa posologie) doit être adressée à la directrice. Les médicaments doivent être donnés à la directrice dans leur boîte d'origine. **Aucun enfant ne peut être en possession de médicaments.**

**Lors de l'inscription, il vous sera demandé d'accorder ou non votre autorisation pour :**

- **LA BAIGNADE** : Dans le cadre des activités extrascolaire, une activité baignade peut être proposée. L'activité « piscine » sera automatiquement subordonnée à une autorisation spécifique sur laquelle vous mentionnez les capacités de votre enfant (savoir nager).
- **RENTRE SEUL** : Un enfant de plus de 6 ans peut être autorisé à rentrer seul après sa présence au centre de loisirs.
- **LES PHOTOS** : Prises de vues des enfants pour illustrer les différentes activités du centre de loisirs par affichage ou dans les bulletins d'informations (Synergie, bulletins d'informations communaux, site internet de la CCSI...).
- 
- 

### 5. Discipline

En cas de comportement dangereux pour le groupe que ce soit physiquement ou psychologiquement, la CCSI, au travers de son personnel, se réserve le droit, après entretien avec la famille, d'exclure de manière temporaire ou définitive un enfant.

### 6. Fonctionnement du Centre de Loisirs d'Hochstatt/Froeningen

Le centre de loisirs, est situé au cœur du village à côté de l'école élémentaire et de l'école maternelle. Le centre de loisirs de Froeningen est situé derrière l'école au centre du village.

Les enfants doivent être munis de chaussons à semelles claires + une brosse à dents (facultatif).

L'accueil des enfants a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire :

- 11h30 - 12h30 accueil sans repas
- 11H30 - 13H30 accueil de midi avec repas
- 16H00 - 17h30 accueil du soir 1<sup>ère</sup> plage
- 17h30 - 18H30 accueil du soir 2<sup>ème</sup> plage



Communauté de Communes du  
**Secteur d'Ilfurth**

# Centres de loisirs de la CCSI

## Mode de fonctionnement 2011/2012

La Communauté de Communes du Secteur d'Ilfurth (CCSI) située 2 place du Général de Gaulle à ILLFURTH et présidée par Monsieur Helmuth BIHL, possède la compétence enfance jeunesse. De ce fait elle gère trois centres de loisirs, « L'ill aux Enfants » d'ILLFURTH/HEIDWILLER, « Les P'tits Choux » de HOCHSTATT/FROENINGEN et « Les Tilleuls » de WALHEIM /TAGOLSHEIM/LUEMSCHWILLER.

**Les accueils de loisirs (ALSH)** prennent en charge les enfants scolarisés à l'école primaire (3-12 ans).  
**L'accueil périscolaire** est l'accueil des enfants dans la période scolaire, c'est-à-dire le temps du midi et du soir.  
**L'accueil extrascolaire** est l'accueil des enfants en dehors des jours scolaires, c'est-à-dire le mercredi et les vacances.

### 1. Formalités d'inscription

Le dossier sera composé :

- d'une fiche de renseignements
- d'une fiche sanitaire
- d'une feuille de fréquentation
- d'un avis d'imposition (si pas de n° d'allocataire CAF)
- d'une attestation d'assurance R.C.

**L'enfant sera considéré comme inscrit lorsque son dossier sera entièrement complété et signé. Les informations demandées nous sont indispensables.**

### 2. Présences

#### 2.1 Fréquentation périscolaire

➤ *Fréquentation en « régulier »* : tous les jours ou jours précis de la semaine ou du mois, toute l'année.

**En cas d'absence veuillez prévenir la directrice de votre centre, au plus tard le jour même avant 9 heures.**

➤ *Fréquentation en « occasionnel »*

La présence de l'enfant sera annoncée une semaine à l'avance (fiches d'inscriptions à demander à la directrice de votre centre). **En cas de difficulté veuillez téléphoner le jour même à la directrice de votre centre avant 9 heures.**

**Ces deux modes de fonctionnement s'appliquent indépendamment midi et soir.**

#### 2.2 Fréquentation extrascolaire

Les accueils des mercredis et des vacances scolaires auront lieu alternativement dans les centres à ILLFURTH, HOCHSTATT et WALHEIM (voir chapitre 9).

Les inscriptions pour les temps d'accueil extrascolaire se font également auprès de la directrice du centre dont vous dépendez.